



LE PROGRAMME DE STABILISATION DES BERGES, LA GESTION DU NIVEAU ET LES POISSONS DU LAC SAINT-JEAN

**Résumé du mémoire présenté au
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
le 14 juin 2017**

**Dans le cadre du
Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean
2017-2026 de Rio Tinto Alcan**

La Corporation de L'Activité Pêche Lac-Saint-Jean (CLAP) est une corporation publique sans but lucratif qui gère la pêche sportive dans l'Aire faunique communautaire du lac Saint-Jean depuis sa création en 1996, à titre de délégué du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). Elle a pour mission de gérer, développer et promouvoir la pêche sportive dans l'aire faunique communautaire, afin d'y assurer la conservation des ressources halieutiques et d'optimiser les retombées économiques de l'activité. La CLAP est administrée par un conseil composé de 14 représentants des principaux intervenants au dossier : les pêcheurs sportifs, Riverains 2000, la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs, les MRC du Domaine-du-Roy, de Lac-Saint-Jean-Est et de Maria-Chapdelaine, et Rio Tinto Alcan.

L'importance du lac Saint-Jean pour la pêche sportive est indéniable. Il abrite une des plus importantes populations de ouananiches indigènes au monde, d'où sa réputation centenaire de «Royaume de la ouananiche». Il

renferme aussi une très abondante population de dorés jaunes. Le lac accueille plus de 25 000 pêcheurs certaines années et la pêche sportive y engendre des retombées économiques considérables, de l'ordre de 11,5 M\$ en 2015. En termes d'ordre de grandeur, la pêche au doré génère environ 50 000 jours-pêcheurs par année pour 150 000 captures, la pêche à la ouananiche environ 13 500 jours-pêcheurs par année pour 7 500 captures.

À ce jour, la CLAP a investi plus de 10,5 M\$ dans l'aire faunique communautaire du lac Saint-Jean, grâce aux droits de pêche perçus et aux contributions de nombreux partenaires financiers. Ces investissements touchent principalement le suivi de l'exploitation, la protection de la ressource, le développement des connaissances scientifiques, les aménagements fauniques ou halieutiques, le développement et la promotion de la pêche, et l'information publique. L'acquisition de connaissances scientifiques, sur lesquelles repose la gestion de la faune aquatique au lac Saint-Jean, fait l'objet d'un fructueux partenariat avec la Chaire de recherche sur les espèces aquatiques exploitées de l'Université du Québec à Chicoutimi. Ces activités de recherche sont encadrées par un «comité scientifique aviseur» piloté par la Direction régionale de la gestion de la faune du MFFP.

La CLAP est membre du «Comité des parties prenantes de la gestion durable du lac Saint-Jean», mis sur pied en 2015 par les trois MRC du Lac-Saint-Jean pour établir un consensus social autour de la gestion durable du lac Saint-Jean. À ce titre, nous endossons le mémoire «Un lac pour tous» du Comité des parties prenantes, de même que «l'Entente de principe sur la gouvernance et la gestion participative du lac Saint-Jean» intervenue avec Rio Tinto Alcan.

Toutefois, la CLAP entretient de sérieuses réserves à l'égard du «scénario de gestion M», qui prévoit le dépassement de la cote 16,5 pi durant 12 jours lors de la crue printanière au profit des milieux humides riverains. Selon les commentaires du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et ceux du

MFFP, les gains environnementaux et fauniques de cette modalité de gestion s'avèrent négligeables, voire nuls. Qui plus est, le scénario de gestion M réduit peu ou pas l'érosion par rapport à l'actuel mode de gestion (scénario A), d'où un risque accru que certains milieux humides riverains soient gravement endommagés ou détruits par l'érosion.

Considérant les réticences de nombreux autres intervenants et les risques de toutes sortes associés à des niveaux supérieurs à 16,5 pi – on l'a tous constaté ce printemps –, le scénario de gestion M devra être soumis à une rigoureuse analyse environnementale et faunique en rapport avec les milieux humides riverains. Idéalement, la gestion de la crue printanière se devra d'être adaptative, modulable à l'usage, suivant les constats et les avis scientifiques du MDDELCC, du MFFP et du «comité scientifique» du prochain «Conseil de gestion durable du lac Saint-Jean».

La CLAP estime que le «Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean» (PSBLSJ) de Rio Tinto Alcan et la gestion du niveau de l'eau peuvent porter atteinte aux populations de poissons du lac Saint-Jean et à leurs habitats. D'ailleurs, les propriétaires riverains et les pêcheurs sportifs soutiennent que l'abondance des poissons fourrages le long des plages a considérablement diminué depuis le début du programme de stabilisation des berges en 1986. Cette affirmation récurrente repose sur un vécu collectif de longue date et elle ne peut être ignorée. Des milieux humides riverains ont aussi été détruits ou dégradés, d'autres sont menacés par l'érosion et d'autres sont peu ou pas accessibles aux poissons au moment opportun.

Nous résumons ici les principales conclusions de la CLAP concernant les poissons, le benthos et les milieux humides riverains en regard du PSBLSJ et de la gestion du niveau de l'eau. Pour l'essentiel, ces conclusions découlent des analyses, études et rapports scientifiques réalisés à notre demande par la Chaire de recherche sur les espèces aquatiques exploitées de l'Université du Québec à Chicoutimi.

- Les rechargements de plage s'effectuent à la lisière des habitats de reproduction préférentiels de quatre poissons fourrages littoraux importants du lac Saint-Jean : le méné émeraude, le méné à tache noire, l'omisco et le fouille-roche zébré. Ceux-ci se reproduisent près du rivage en eau peu profonde sur un substrat sableux et donc, potentiellement, le long de toutes les plages rechargées.
- Les milieux humides riverains constituent des habitats de reproduction essentiels pour plusieurs espèces de poissons, dont la perchaude et le brochet qui s'y reproduisent tôt au printemps dans la végétation inondée par la crue. Ces habitats représentent aussi les écosystèmes les plus riches et les plus productifs du lac.
- Les poissons fourrages littoraux, incluant la perchaude, constituent une importante source de nourriture pour les espèces sportives et les autres espèces piscivores. Selon les années, ils représentent 35 à 70 % de l'alimentation du doré jaune et 10 à 30 % de celle de la ouananiche.
- Les rechargements de plage provoquent des perturbations dans le milieu aquatique, qui peuvent entraîner divers impacts sur les populations de poissons fourrages littoraux. De 1986 à 2015, près de un quart de million de camions de sable ont été déversés sur les plages du lac pour les recharger, sans compter les camions de pierres pour les perrés et les épis. Les rechargements de plage étant récurrents, ils seront poursuivis de 2017 à 2026 et ils devront l'être après 2026.
- Plusieurs espèces de poissons s'alimentent de benthos à un moment ou l'autre de leur cycle vital, dont la plupart des poissons fourrages littoraux. Les rechargements de plage réduisent l'abondance du benthos en dehors de la zone de marnage du lac, là où il abonde le plus, mais leur incidence exacte reste peu documentée et mal définie.
- Sur la base des inventaires réalisés à ce jour – quatre inventaires entre 1989 et 1995 –, il est impossible de conclure relativement aux impacts des rechargements de plage sur les poissons fourrages littoraux et de statuer sur les variations de leur abondance depuis le début du PSBLSJ en 1986.
- La gestion du niveau de l'eau au printemps et en été module le développement de la végétation dans les milieux humides riverains et elle

influence leur qualité, leur disponibilité pour les poissons et leur connectivité avec le lac.

- La transformation du lac Saint-Jean en réservoir en 1926 a entraîné la quasi disparition de sa vaste plaine d'inondation printanière, laquelle s'avancait vraisemblablement jusqu'à la cote 8 pi environ. Seule une mince frange de milieux humides riverains subsiste de nos jours, entre les cotes 13 pi et 17 pi approximativement.
- Le mode de gestion du niveau du lac pratiqué depuis 25 ans a été défavorable aux milieux humides riverains. Il a entraîné un assèchement de la section supérieure de ces habitats et une réduction de leur superficie et leur qualité, au détriment des poissons qui s'y reproduisent comme la perchaude et le grand brochet.
- La gestion actuelle de la crue printanière est défavorable à la reproduction de la perchaude et du grand brochet, car elle restreint la disponibilité des milieux humides riverains en période de fraie. Les reproducteurs sont contraints d'utiliser des habitats sous-optimaux.
- Les impacts de la gestion du niveau de l'eau sur les milieux humides riverains et sur les poissons qui utilisent ces habitats demeurent largement inconnus, même 30 ans après le début du PSBLSJ. Les connaissances à ce propos sont ponctuelles et fragmentaires, tant au plan spatial qu'au plan temporel.

D'autre part, les principales recommandations de la CLAP pour le renouvellement du décret du PSBLSJ et la gestion du niveau de l'eau se résument comme suit.

- Proscrire les rechargements de plage à partir de bancs d'emprunt riverains ou subaquatiques, puisque ces travaux s'effectueraient dans ou tout près des habitats de reproduction préférentiels des poissons fourrage littoraux et ce, en pleine période de reproduction et d'alevinage.
- Instaurer un suivi périodique des poissons fourrages littoraux, afin d'évaluer leurs variations d'abondance au fil des ans et les impacts à long

terme (cumulatifs) des rechargements de plage sur ceux-ci – tel que recommandé également par le MFFP.

- Instaurer un suivi du benthos permettant de préciser les impacts des rechargements de plage sur celui-ci – tel que recommandé également par le MFFP.
- Adopter un scénario de gestion qui maximise l'écart entre les niveaux printaniers et estivaux en abaissant le niveau moyen de l'eau en été, afin de favoriser le développement de la végétation dans les milieux humides riverains et de minimiser l'érosion des berges.
- Améliorer le suivi de l'érosion des milieux humides riverains, notamment en perfectionnant les outils et les méthodes utilisés à cette fin.
- Assurer une protection préventive des milieux humides riverains, en recourant à des structures adaptées à la nature particulière de ces écosystèmes. Des travaux de restauration et d'aménagement doivent être intégrés dans le PSBLSJ, afin de compenser les pertes d'habitat survenues depuis le début du programme en 1986.
- Dans la mesure du possible, gérer la crue printanière de manière à devancer l'atteinte des plus hauts niveaux, afin d'optimiser la reproduction de la perchaude et du grand brochet dans les milieux humides riverains.
- Gérer la crue printanière de manière à assurer l'enneigement des milieux humides riverains durant trois à cinq semaines environ, afin de prévenir l'exondation des œufs et l'emprisonnement des alevins de la perchaude et du grand brochet.
- Assurer l'accessibilité des milieux humides riverains semi-ouverts aux poissons qui s'y reproduisent au printemps, de même que la libre circulation des reproducteurs et des jeunes après la fraie entre ces habitats et le lac. Des travaux d'entretien ou d'aménagement doivent être effectués dans les cas problématiques.
- Dans la mesure du possible, intégrer dans la gestion du niveau du lac une certaine variabilité saisonnière et interannuelle, afin d'optimiser la

productivité et la diversité de la végétation dans les milieux humides riverains.

- Intensifier et améliorer le suivi des milieux humides riverains et de leur utilisation par les poissons, spécialement la perchaude et le grand brochet.

En conclusion de ce résumé, la pérennité des ressources halieutiques et de la pêche sportive au lac Saint-Jean passe par la conservation d'habitats fauniques de qualité et le maintien d'abondantes populations de poissons fourrages. Il est donc essentiel de s'assurer que le PSBLSL 2017-2026 et la gestion du niveau de l'eau n'aient pas d'impacts significatifs à ces égards. Dans le cas contraire, des mesures d'atténuation ou de compensation devront être appliquées, dans le cadre d'une gestion durable et multi-usages du lac Saint-Jean.